

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2016

**LUTTE CONTRE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL ET ACCOMPAGNEMENT DES
PERSONNES PROSTITUÉES - (N° 3350)**

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 7

présenté par

M. Coronado, Mme Pompili, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, M. Cavard, M. de Ruy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac et M. Roumégas

ARTICLE 18

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.

Cet alinéa est une conséquence de l'article 16 sur la pénalisation des clients, qui fait également l'objet d'un amendement de suppression.